RCS : AIX EN PROVENCE
Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1979 B 00386
Numéro SIREN : 317 051 951
Nom ou dénomination : ABCIS

Ce dépôt a été enregistré le 06/04/2023 sous le numéro de dépôt 2101

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2022

Désignation de l'entreprise : SAS ABCIS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 7 B Avenue Malacrida 13100 AIX EN PROVENCE — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 1 7 0 5 1 9 5 1 0 0 0 7 5 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2		Exercice N clos le, 30 09 2022 Net 3	N-1 30 09 2021 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	91 469	AK		91 469	91 469
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP	80 188	AQ	74 783	5 405	6 713
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	107 877	AU	58 616	49 261	29 780
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	30	CV		30	30
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	7 230	BI		7 230	7 230
	TOTAL (II)	BJ	286 795	BK	133 399	153 396	135 223
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	1 729	BM		1 729	2 194
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	328 605	BY	13 811	314 795	308 999
	Autres créances (3)	BZ	50 514	CA		50 514	19 249
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	6 012	CE		6 012	6 012
	Disponibilités	CF	200 528	CG		200 528	339 832
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	5 633	CI		5 633	4 554
	TOTAL (III)	CJ	593 020	CK	13 811	579 210	680 838
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	879 815	IA	147 210	732 605	816 061

CERTIFIÉ CONFORME L'ORIGINAL

Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	7 230	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété :* Immobilisations :		Stocks :			Créances :		

Cegid Quadra

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

En Euros.

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABCIS — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50 000)	DA	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	93 433	93 433
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	19 260	3 204
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	182 740	276 056
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	350 432	427 693
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	125 483	123 623
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	125 483	123 623
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	804	10 845
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	8 336	10 367
	Dettes fiscales et sociales	DY	237 829	237 396
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	9 722	6 137
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	256 690	264 745
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	732 605	816 061

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	256 690	264 745
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

En Euros.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : SAS ABCIS — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N				Exercice (N-1)
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC		
	Production vendue biens*	FD		FE	FF		
	Production vendue services*	FG	1 144 258	FH	FI	1 144 258	1 089 769
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 144 258	FK	FL	1 144 258	1 089 769
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	132 480	186 324
	Autres produits (1) (11)				FQ	577	601
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	1 277 315	1 276 694
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	6 086	6 376
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	465	(127)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	217 245	186 059
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	10 923	9 090
	Salaires et traitements*				FY	453 884	377 058
	Charges sociales (10)				FZ	154 639	126 372
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*				GA	21 447	15 526
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions				GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	3 314	2 364
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	125 483	123 623
	Autres charges (12)				GE	26	141
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	993 511	846 481
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	283 804	430 213
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	45	51
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
	Total des produits financiers (V)				GP	45	51
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	36	173
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	Total des charges financières (VI)				GU	36	173
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	9	(122)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	283 813	430 091

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABCIS — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	16 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	16 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	194	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	9 830	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	10 024	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	5 976	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	44 034	52 693
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	63 015	101 342
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 293 360	1 276 745
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 110 620	1 000 689
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	182 740	276 056

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO		
(2)	Dont produits de locations immobilières				HY		
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				IG		
(3)	Dont - Crédit bail mobilier *				HP		
	Dont - Crédit bail immobilier				HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				IH		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées				IJ		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées				IK		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)				HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)				RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)				RD		
(9)	Dont transferts de charges				A1	7 081	22
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5			A2	2 355	2 280
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)				A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires A9	2 355		
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		dont cotisations Madelin A7			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
MAJORATIONS	194	
CESSION IMMOBILISATIONS	9 830	16 000

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

Cegid Quadra

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros.

ANNEXE

SOMMAIRE

page

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales 44
Permanence ou changement de méthodes 44

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations 45
Etat des amortissements 45
Etat des provisions 46
Etat des échéances des créances et des dettes 46
Composition du capital social 47
Autres immobilisations incorporelles 47
Evaluation des immobilisations corporelles 47
Evaluation des amortissements 47
Evaluation des créances et des dettes 47
Produits à recevoir 48
Charges à payer 48
Charges et produits constatés d'avance 48

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation de l'effectif moyen 48

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 732 605.45 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 144 257.86 Euros et dégageant un bénéfice de 182 739.59 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	91 469		
Installations générales agencements aménagements des constructions	80 188		
Matériel de transport	52 269		49 450
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	32 015		
TOTAL	164 472		49 450
Autres participations	30		
Prêts, autres immobilisations financières	7 230		
TOTAL	7 261		
TOTAL GENERAL	263 202		49 450

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			91 469	91 469
Installations générales agencements aménagements constr.			80 188	80 188
Matériel de transport		23 190	78 529	78 529
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		2 668	29 348	29 348
TOTAL		25 858	188 065	188 065
Autres participations			30	30
Prêts, autres immobilisations financières			7 230	7 230
TOTAL			7 261	7 261
TOTAL GENERAL		25 858	286 795	286 795

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements constr.	73 475	1 308		74 783
Matériel de transport	29 532	18 264	13 360	34 436
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	24 973	1 875	2 668	24 180
TOTAL	127 980	21 447	16 028	133 399
TOTAL GENERAL	127 980	21 447	16 028	133 399

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	1 308				
Matériel de transport	18 264				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 875				
TOTAL	21 447				
TOTAL GENERAL	21 447				

SAS ABCIS
13100 AIX EN PROVENCE

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	123 623	125 483	123 623		125 483
TOTAL	123 623	125 483	123 623		125 483

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	12 273	3 314	1 776		13 811
TOTAL	12 273	3 314	1 776		13 811
TOTAL GENERAL	135 896	128 797	125 399		139 294
Dont dotations et reprises d'exploitation		128 797	125 399		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	7 230	7 230	
Clients douteux ou litigieux	22 661	22 661	
Autres créances clients	305 945	305 945	
Impôts sur les bénéfices	33 205	33 205	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 045	2 045	
Groupe et associés	750	750	
Débiteurs divers	14 514	14 514	
Charges constatées d'avance	5 633	5 633	
TOTAL	391 982	391 982	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	804	804		
Fournisseurs et comptes rattachés	8 336	8 336		
Personnel et comptes rattachés	141 828	141 828		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	22 154	22 154		
Taxe sur la valeur ajoutée	68 562	68 562		
Autres impôts taxes et assimilés	5 285	5 285		
Autres dettes	9 722	9 722		
TOTAL	256 690	256 690		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	8 934			

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	53. 9374	927			927

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
CLIENTELE	91 469	

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 20 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 8 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	907
Total	907

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	636
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 763
Dettes fiscales et sociales	118 159
Autres dettes	8 452
Total	129 010

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	5 633
Total	5 633

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	3
Employés	7
Total	10

FAYETTE
&
Associés

Audit - Conseil - Expertise comptable
Commissariat aux comptes

● Fabrice FAYETTE
Expert comptable
Commissaire aux Comptes

● Mark ANDREANI
Expert comptable
Commissaire aux Comptes

● Simone FAYETTE
Expert de justice Honoraire

ABCIS EXPERTISE COMPTABLE

SASU au capital de 50 000 €

Siège social : Résidence Le Magnolia
7 bis Avenue Henri Malacrida
13100 AIX EN PROVENCE

RCS AIX EN PROVENCE 317 051 951

EXERCICE DU 1ER OCTOBRE 2021 AU 30 SEPTEMBRE 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

FAYETTE
&
Associés

Audit - Conseil - Expertise comptable
Commissariat aux comptes

● Fabrice FAYETTE
Expert comptable
Commissaire aux Comptes

● Mark ANDREANI
Expert comptable
Commissaire aux Comptes

● Simone FAYETTE
Expert de justice Honoraire

SASU ABCIS EXPERTISE COMPTABLE
Exercice clos le 30 septembre 2022

A l'attention de l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABCIS EXPERTISE COMPTABLE relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022 faisant apparaitre un résultat de 182 740 € euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

FAYETTE
&
Associés

Audit - Conseil - Expertise comptable
Commissariat aux comptes

● Fabrice FAYETTE
Expert comptable
Commissaire aux Comptes

● Mark ANDREANI
Expert comptable
Commissaire aux Comptes

● Simone FAYETTE
Expert de justice Honoraire

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

FAYETTE
&
Associés

Audit - Conseil - Expertise comptable
Commissariat aux comptes

● Fabrice FAYETTE
Expert comptable
Commissaire aux Comptes

● Mark ANDREANI
Expert comptable
Commissaire aux Comptes

● Simone FAYETTE
Expert de justice Honoraire

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

FAYETTE
&
Associés

Audit - Conseil - Expertise comptable
Commissariat aux comptes

● Fabrice FAYETTE
Expert comptable
Commissaire aux Comptes

● Mark ANDREANI
Expert comptable
Commissaire aux Comptes

● Simone FAYETTE
Expert de justice Honoraire

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

● Fabrice FAYETTE
Expert comptable
Commissaire aux Comptes

● Mark ANDREANI
Expert comptable
Commissaire aux Comptes

● Simone FAYETTE
Expert de justice Honoraire

➢ Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

Fait à Aix en Provence,
Le 23 janvier 2023

Fabrice FAYETTE

FAYETTE ET ASSOCIES
Société par Actions Simplifiée d'expertise comptable
et de Commissaires aux Comptes
Beaumanoir 1, Allée des Lilas
13100 Aix en Pce - RCS AIX 534 076 740
Tél. 04 42 91 28 40 - Fax 04 42 91 28 41

ABCIS
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : Le Magnolia
7 bis Avenue Malacrida, 13100 AIX EN PROVENCE
317 051 951 RCS AIX EN PROVENCE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 01.03.2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT de l'exercice clos le 30.09.2022

Bénéfice de l'exercice	182 740 euros
Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur	19 260 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	202 000 euros

A titre de dividende global à l'associée unique Soit 161,82 euros par action	150 000 euros
Le solde	52 000 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 52 000 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 200 432 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social sur décision de la Présidente.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30.09.2019 :
240 000 euros, soit 258.90 euros par titre.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 240 000 euros

Exercice clos le 30.09.2020 :

190 000 euros, soit 204.96 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 190 000 euros

Exercice clos le 30.09.2021 :

260 000 euros, soit 280.47 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 260 000 euros

Certifié conforme
La Présidente

